



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 114

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CENTRES DE PREMIERE INTERVENTION

**DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2025 - DOSSIER DE
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DE L'UNITE TERRITORIALE
INTERCOMMUNALE D'ISBERGUES**

Considérant la Dotation de Soutien à l'Investissement Public (DSIL) allouée par l'Etat en faveur de l'accompagnement des projets d'investissement structurants portés par les communes et EPCI à fiscalité propre

Considérant que cette dotation est destinée à soutenir des opérations en faveur de la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires, du développement du numérique et de la téléphonie mobile et la réalisation d'hébergements, d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de population,

Considérant que cette dotation est également destinée à accompagner la réalisation d'opérations relevant des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) en cohérence avec les projets de territoire des EPCI,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay est éligible à la DSIL,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a prévu d'engager des travaux de création de l'unité territoriale intercommunale d'Isbergues pour un montant prévisionnel de 301 507 € HT,

Considérant qu'à ce titre, la Communauté d'Agglomération a la possibilité de solliciter l'obtention d'une subvention de l'État, au titre de la DSIL, d'un montant de 150 753 € représentant 50 % du montant prévisionnel de ces travaux,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes.

Le Président,

DECIDE de solliciter une subvention de l'État relevant de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) au titre du volet territorial du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) d'un montant de 150 753 € en faveur de la création de l'unité territoriale intercommunale d'Isbergues, soit un taux de 50% du montant prévisionnel des travaux.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 20 février 2025

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



HENNEBELLE Dominique

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 20 FEV. 2025

Et de la publication le 20 FEV. 2025

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



HENNEBELLE Dominique